



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022
Affichage : 29/06/2022

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : PROGRAMME EUROPEEN LEADER "TERRES DE VIE EN LOZERE" – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCHA AUX PROJETS DE COOPERATION :

Monsieur le Président indique qu'il a été prévu, dans le cadre du programme européen "LEADER Terres de vie en Lozère", la mise en œuvre de projets dits "de coopération".

La coopération transnationale et la coopération interterritoriale sont devenues de plus en plus importantes pour les acteurs ruraux. La vaste expérience accumulée au cours des précédents programmes LEADER montre que la coopération est un mécanisme qui permet d'aider efficacement les zones rurales à imaginer conjointement et à partager de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes.

La coopération LEADER implique aussi un travail en réseau, mais à un échelon différent et plus dynamique. Elle encourage et aide les groupes d'action locale (GAL) à entreprendre un projet conjoint avec un autre groupe LEADER ou avec un groupe partageant une approche similaire, dans une autre région ou un autre État membre, avec une zone urbaine ou de pêche, voire avec un groupe rural d'un pays tiers.

La coopération LEADER a pour objectif général d'aider les acteurs locaux à améliorer le potentiel de leur territoire. Le GAL (Groupe d'Action Local) qui gère le LEADER "Terres de vie en Lozère" a décidé de retenir les 2 projets suivants :

1. Coopération transnationale "Trions nos énergies" sur la valorisation des biodéchets alimentaires (Coopération Terres de vie en Lozère avec Le Ventoux, Les Hautes Alpes et la Guadeloupe dans le domaine du tri des déchets).

Sur le Territoire de Terres de vie en Lozère, l'opération va consister à installer un bio-composteur au Centre Hospitalier de Langogne pour traiter l'ensemble des déchets alimentaires et réduire le volume des ordures ménagères.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT TTC	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Etude sur les leviers du changement	5 025,00 €	FEADER - LEADER	55 268,17 €
Projet Pilote et animation gaspillage	41 884,00 €	Communauté de Communes du Haut Allier	3 699,32 €
Voyage d'études Croatie	9 657,91 €	Communauté de Communes Cœur de Lozère	1 727,13 €
Voyage d'études France	7 124,00 €	Communauté de Communes Mont Lozère	1 727,13 €
Communication Wiki-site	297,00 €	Communauté de Communes Randon Margeride	1 727,13 €
Appui au montage du projet de coopération	3 500,00 €	Département de la Lozère	3 948,00 €
Déplacement/mission-réception	1 597,30 €	Autofinancement Association Terres de vie en Lozère	988,33 €
TOTAL	69 085,21 €	TOTAL	69 085,21 €

2. Coopération transnationale "RAIPONCE" sur les énergies renouvelables (Coopération Terres de vie en Lozère avec Le Luberon dans le domaine du développement de l'énergie solaire).

Sur le Territoire de Terres de vie en Lozère, l'opération va consister à la mise en place d'un "cadastre solaire" pour le repérage des grandes toitures susceptibles de devenir des supports pour le développement de l'énergie solaire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT TTC	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Présentation projet	1 329,66 €	FEADER - LEADER	41 475,73 €
Voyage d'étude en Lozère et au Lubéron	11 780,40 €	Communauté de Communes du Haut Allier	1 296,12 €
Fiches capitalisantes	5 574,60 €	Communauté de Communes Cœur de Lozère	1 296,12 €
Valoriser à travers un film	3 520,00 €	Communauté de Communes Mont Lozère	1 296,12 €
Extension du cadastre solaire et suivi de 10 porteurs	26 400,00 €	Communauté de Communes Randon Margeride	1 296,12 €
Réunion de sensibilisation de porteurs de projets	3 240,00 €	Autofinancement Association Terres de vie en Lozère	5 184,47 €
TOTAL	51 844,66 €	TOTAL	51 844,68 €



Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider les propositions de participations financières de la CCHA des deux projets.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 27 voix "Pour" et 2 voix "Contre" :**

APPROUVE les projets de coopération proposés par l'association "Terres de vie en Lozère".


DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour ces projets :

- 3 699, 32 € pour le projet "Trions nos énergies"
- 1 296, 12 € pour le projet "RAIPONCE"

soit un total de 4 995, 44 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,



Francis CHABALIER

